

Procès-verbal d'Assemblée générale de l'Institut Français de la Mer du 4 juin 2015

l'Assemblée générale de l'Institut français de la mer (IFM) s'est tenu le mardi 4 juin 2015, au siège de l'Institut 47, rue de Monceau, Paris 8° selon l'ordre du jour transmis avec la convocation en date du 11 mai 2015.

La réunion est ouverte à 10h30 par le Président Eudes Riblier.

Compte tenu des membres présents (30) et des pouvoirs (127) envoyés au Président, aux membres du bureau et aux différents participants, le quorum est largement atteints (230) adhérents à jour de leur cotisation au jour de l'assemblée générale. L'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rend compte de l'élection du Conseil qui a été renouvelé par un vote par correspondance (procès-verbal de dépouillement en annexe). Conformément à l'article 5 des statuts le conseil a procédé hier 3 juin à l'élection du bureau.

Ont été élus à l'unanimité :

Président : *Eudes RIBLIER*, ancien Président d'Armateurs de France,

Vice-Présidents : *Fernand BOZZONI*, président-directeur général de SOCATRA. *Bernard DUJARDIN*, contrôleur général économique et financier (h), professeur à l'ENSTA. *François PEZARD*, vice-amiral (2S), rédacteur en chef de la Revue Maritime.

Délégué Général : *Jean-Louis FILLON*, Commissaire général de 1^{ère} classe de la marine (2S)

Secrétaire Général : *Régis MENU*, ingénieur d'études hors classe de l'IRD (h).

Trésorier : *Laurent SASSIER*, directeur d'investissement ACE Management

Membres du bureau : *Françoise ODIER*, ancienne présidente de l'association française de droit maritime, *Jacques de SEYNES*, comité liaison défense MEDEF. *Gérard GAZZANO*, amiral (2S), ancien président de la SNSM, *Marie-Christine MECHET*, responsable de pôle au GICAN, *Olivier LAURENS*, commissaire général de la Marine (2s), *Jean-Noël GARD*, vice-amiral (2s), ancien directeur du musée de la Marine.

Eudes Riblier remercie le Conseil pour sa confiance.

Il accueille les nouveaux membres, Mesdames Françoise Gaill et Marie-Christine Mechet, et Messieurs Philippe Boisson, Laurent Sassier, Olivier Laurens, Jean-Noël Gard, Xavier Rifaud et les nouveaux Présidents de comités locaux, Michel Morvan, Bretagne Occidentale et Michel Bouhris, Marseille, Fos, Calanques.

Il remercie les membres qui ont quitté le Conseil, Philippe Louis-Dreyfus qui depuis de nombreuses années nous accompagne avec beaucoup d'énergie, mais il ne dispose plus aujourd'hui du temps nécessaire et Cécile Bellord prise par sa fonction de Délégué générale adjointe d'Armateur de France.

1. Le Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Questions maritimes d'actualité

Jean-Bernard Raoust, Président d'honneur de BRS présente la situation des principaux secteurs du shipping, avec les navires de vrac secs et les porte-conteneurs qui souffrent d'une surcapacité endémique et toujours croissante, seuls les transports de vrac liquides couvrant leurs coûts de fonctionnement. (La note de conjoncture présentée par Jean-Bernard Raoust est jointe en annexe du présent procès-verbal)

L'Amiral Rousseau, Directeur du CESM, présente les principes d'évolution de la Marine Nationale à l'horizon 2025, en soulignant que ce qui était jusqu'ici une vision de l'Etat-major est désormais bien repris par les instances politiques.

La Loi de programmation militaire vue pour la Marine s'articule autour de 5 points :

- La montée en puissance du trafic maritime mondial et gigantisme avec des conséquences en termes de sinistres
- La montée en puissance de la violence en mer et la territorialisation
- Le réchauffement climatique avec le déplacement de population actuel et futur
- L'évolution technologique avec l'accélération du temps médiatique
- La juridisation des opérations militaires

Et de trois piliers, que sont l'action de l'Etat en mer, la disponibilité de matériels répondant aux missions et l'organisation d'un système de combat cohérent avec les structures et avec une organisation efficace, notamment en matière de ressources humaines. La Marine compte actuellement entre 4/5000 marins déployés pour un effectif de 35 000 personnes.

Michel Aymeric, Secrétaire Général de la mer, fait un point sur quelques grands dossiers interministériels :

- la capacité d'intervention de l'Etat pour la surveillance des zones économiques françaises ultramarines par l'acquisition de bâtiments multi missions (B2M).
- la modification de la loi de 94 pour plus d'efficacité dans la lutte contre la drogue, en dissociant le traitement des personnels, des navires et de la cargaison.
- les travaux de délimitations maritimes qui progressent (accord avec l'Italie, reprise de la négociation avec l'Espagne, restent les Iles Anglo-normandes avec la Grande Bretagne et les Eparses dans le canal de Mozambique.
- la participation de la France à la lutte contre l'immigration illégale en Méditerranée (opération Triton)
- les décisions et arbitrages en cours concernant les demandes de permis d'exploration des grands fonds marins sur la dorsale médio-Atlantique, dans la zone Clarion-Clipperton.

3. Rapport Moral

4-1 Principales activités des Comités locaux

- **Ile de France** : Alain Genty Président du comité précise que le programme d'interventions dans les établissements scolaires était bien parti, mais que, malheureusement il y a eu beaucoup moins de demandes ensuite.

Deux explications :

- Le manque de volontaires nous avait obligés à refuser certaines actions et nous avons été supprimés sans préavis des listes de certains collèges.
- La mise en place du plan « Vigipirate » a eu comme résultat l'annulation de nombreux forums et journées métiers.

Le Comité a donc dû se contenter de prestations plus modestes que par le passé : 19 interventions, 1 183 élèves contactés, dont 63 ont dit être intéressés par une carrière maritime.

Aucun membre de la direction d'un établissement quelconque n'a assisté à nos présentations et seulement 19 enseignants et 12 parents !

Néanmoins, cette année encore, René de Cayeux et Jean-Louis Pernollet ont assuré de nombreuses présences dans leurs départements respectifs, l'un dans les lycées du Val-de-Marne et l'autre dans les collèges du Val d'Oise, le tout sans la moindre subvention.

La France souffre toujours du handicap majeur que constitue l'ignorance quasi-totale des richesses...et des problèmes de la mer par la majeure partie de ses citoyens. Notre comité tente bien que mal d'y remédier dans la mesure de ses modestes moyens.

Alain Genty a terminé sa présentation en rappelant que sa petite équipe est ouverte à tout volontaire qui souhaite la rejoindre

Le Conseil remercie René de Cayeux et Jean-Louis Pernollet pour leur action soutenue en faveur de la connaissance des métiers maritimes.

- **Estuaire de la Seine** : Le Comité organise des conférences et des visites grand public, soutient des élèves de l'ENSM pour leur permettre de participer aux Assises de l'économie maritime.

Il participe à l'organisation des journées de la mer du 15 au 17 octobre prochain, avec un colloque sur "Etre marin de commerce aujourd'hui" et deux jours de rencontres avec des artistes prenant leur inspiration sur la mer

- **Bretagne occidentale** – Le Conseil remercie Marcel Chaussepied pour son action durant ces quatre dernières années à la présidence du Comité et accueille Marcel Morvan qui vient de lui succéder. Le Comité assure la présence de l'IFM dans de nombreuses manifestations, définit un nouveau plan d'action, participation à la préparation de la conférence SaferSeas du 26 au 30 octobre prochain et à Brest 2016.

- **Bretagne sud** : Le Comité organise des conférences et visites de sites et il réfléchit au développement d'événements communs avec les comités proches.

- **Pays de la Loire** – Le Président rappelle la mémoire du commandant Kerverdo, ancien commandant du France, prédécesseur d'Alain Bellot à la présidence du Comité pendant 10 ans.

L'Amiral Alain Bellot Président du comité précise :

Cycle de conférences mensuelles :

Ce cycle est construit en décembre par notre A.G. locale puis inscrit sur le site internet de l'IFM. Celles-ci concernent des sujets d'actualité relatifs aux différentes marines. (Devenir de l'ENSM avec Mr François Marendet, Les activités de « L'Hermione », la propulsion à hydrogène, l'activité du Grand port Maritime, etc.). L'assiduité des auditeurs est de 40 personnes environ à chaque conférence. Les élèves de l'ENSM y sont invités permanents, leur taux de présence est fonction des sujets proposés.

Création d'événements :

La participation à l'organisation des Assises de l'économie maritime et du littoral qui se sont tenues les 2 et 3 décembre à Nantes/Saint-Nazaire, avec une participation record de 1648 personnes. Alain Bellot en profite pour remercier tous ceux qui l'ont aidé, notamment Mr Philippe Fourrier, Eudes Riblier, Régis Menu, les Pilotes et le comité IFM des Pays de la Loire. Ce fut une belle réussite qui a permis de mieux nous faire connaître auprès du Conseil Régional, de Nantes Métropole et d'obtenir de nouvelles adhésions. Le Comité compte à ce jour 44 membres.

A l'occasion des Assises le bureau de l'IFM s'est réuni à la « Maison de la Mer » maison des associations maritimes locales et dont le comité est membre fondateur.

Le Comité a participé à un vernissage d'exposition des Peintres Officiels de la Marine, des visites d'entreprises qui permettent de rayonner et de mieux faire connaître les possibilités du bassin ligérien.

Le groupe de réflexion sur « l'axe fluviomaritime du port de Nantes » doit rendre ses conclusions fin juin prochain. Ces travaux ont démontré si cela était nécessaire la forte solidarité existant entre tous les membres de la communauté maritime de Nantes - St Nazaire.

Il a apporté son soutien à l'ouverture de la ligne de croisière fluviale de la société « Croisieurope ».

- **Languedoc Roussillon** : Le Comité a pour activité l'organisation de conférences, la participation au Parlement de la Mer, des réflexions sur les grands dossiers régionaux (Enseignement, thon rouge, évolutions administratives liées au regroupement des régions).

Alain Grill se félicite du dynamisme du comité et salue l'énergie déployée par son Président Marc Chevallier pour faire vivre et animer le comité dans une région où les activités sont importantes pour seulement 230 kilomètres de côtes et où les professionnels sont confrontés à de nombreuses contraintes, notamment avec la nouvelle grande région où le linéaire de côtes ne bougera pas. Il note que le lycée maritime de Sète assure la formation de 300 élèves qui ont tous un emploi à l'issue de leur formation.

- **Marseille Fos Calanques** – le Conseil accueille le nouveau Président, Michel Bourhis. Le Comité réalise des études et émet des avis sur les EMR, il prépare un événement IFM, apporte son appui pour les Assises 2015. M Bourhis évoque de nombreux projets, notamment avec les deux autres comités Méditerranée, l'objectif étant de profiter de la dynamique des Assises de novembre prochain à Marseille, avec un stand dédié.

- **Toulon Provence Corse** - Comité regroupant désormais celui de Corse, au trop faible nombre d'adhérents.

Jean-Yves Le Dreff, Président, précise que « Le comité réunit son bureau tous les mois pour des rencontres qui durent environ 2 heures. Nous échangeons sur les différents problèmes maritimes, les publications récentes et nous discutons nos fiches documentairesune grande place est toujours donnée au "point sur la Rade" ».

Fiches documentaires : Depuis le dernier Conseil, les fiches documentaires suivantes ont été diffusées : L'accueil des marins dans les ports Français, A propos des vagues scélérates, Le septième continent, La cartographie maritime électronique, La haute mer et le plateau continental, L'Antarctique

Conférences Tripartites

Les dernières conférences tripartites organisées avec l'IHEDN et la FMES avaient pour sujet la Mission TARA en Méditerranée (Professeur JAMET) et L'Economie de la Mer et les chances de la France (Francis VALLAT)

Le Comité participe aussi aux différents événements maritimes de la Rade

Participation au développement de l'IFM

Le comité, en collaboration étroite avec les bonnes volontés locales a aidé à la reconstruction du comité IFM Marseille Fos Calanques présidé par Michel BOURHIS
Il s'est réuni autour du SAGA le 24 Avril

JY Le Dreff s'est également rendu à Sète pour une rencontre très intéressante avec le Comité Languedoc-Roussillon.

Le Comité prépare, en lien avec ceux de Marseille et de Montpellier – Sète une édition spéciale de la Revue Maritime sur la Méditerranée

- **Développement des Comités** : Jérôme Bignon envisage le démarrage prochain du **Comité Manche est Mer du nord** ; une équipe est constituée autour de Christian Perron pour la création du **Comité Bretagne Nord** et Bruno Hamon tente de regrouper autour de lui le noyau d'un **Comité à Papeete**.

4-2 Travaux que l'IFM anime ou auxquels il participe :

Jean-Louis Fillon présente le **colloque** que l'Institut prépare avec le concours du CESM et de l'Institut Océanographique et qui se tiendra le 1er octobre prochain à la Maison des Océans : **"L'Océan, bien commun de l'humanité, une utopie pour le XXIème siècle"**.

Intervention de Jean-Louis Fillon Délégué général :

Ce colloque prend la suite des travaux intitulés « droit maritime et environnement » dont le CA et l'AG ont été régulièrement informés des avancées. Il s'agissait à l'origine pour l'Institut de contribuer à inscrire le monde maritime dans le développement durable et de sortir d'une opposition stérile entre opérateurs maritimes et protecteurs de l'environnement en nouant des liens avec les mouvements écologistes constructifs. C'est à ce titre que l'IFM a participé aux travaux du CESE sous la houlette de Catherine Chabaud portant sur le statut de la haute mer en 2013, qui ont donné lieu à un colloque le 13 avril où a été adopté un « Appel de Paris » soutenu par l'Institut. Cet appel voulait faire de la haute mer un bien commun de l'humanité. Reprenant cette idée et la plaçant dans la théorie des biens communs l'Institut a eu l'idée de l'élargir - parce qu'ils sont continus et solidaires - à l'ensemble des espaces maritimes et de proposer une nouvelle lecture du droit de la mer. Il ne s'agit pas de remettre en question la convention de 1982 mais de l'interpréter selon une éthique nouvelle qui pourrait à terme conduire à une gouvernance associant plus étroitement les citoyens et non plus seulement les Etats. Cela permettrait de substituer la notion de responsabilité à la notion de souveraineté. On voit bien qu'il s'agit d'une proposition qui à ce jour a peu de chance de recevoir une application concrète, d'où le titre du colloque : « L'Océan, bien commun de l'humanité, une utopie pour le XXI^e siècle »

Il aura donc lieu le 1^{er} octobre prochain avec pour principaux partenaires, le Centre d'Etudes Stratégiques de la Marine (CESM) et l'Institut océanographique qui nous accueillera à la Maison des océans. Interviennent nombre d'administrateurs de l'IFM, le président, E. Riblier, C. Buchet, J. Bignon, Ph. Boisson et le délégué général, JL Fillon.

Participation de l'IFM au groupe national informel sur la haute mer

Ce groupe animé par l'IDDRI, l'agence des Aires Marines Protégées et l'Institut océanographique se réunit deux fois par an pour faire le point des travaux et des négociations internationales relatifs à la haute mer. Sont réunis autour de la table des représentants des organismes qui participent à des titres divers aux rencontres internationales (Ministère des affaires étrangères, ministère du développement durable, Secrétariat Général de la Mer, des représentants de la marine nationale, l'Agence des AMP, IDDRI, TARA, UICN et des observateurs dont l'IFM, ou bien encore quelques doctorants. Trois thèmes sont en général abordés lors de ces réunions qui constituent une source d'information remarquable. Les AMP en haute mer, les grands fonds marins, la réforme de la haute mer.

L'implantation des AMP repose actuellement sur des conventions régionales telles OSPAR et la CCAMLR. Du fait d'un support juridique incomplet, ces dispositifs ne sont pas opposables aux Etats tiers. Mais

la pression des ONG environnementaliste en vue d'élargir les espaces ainsi protégés est permanente et l'on sent une parfaite connivence entre ceux-ci et les représentant du MEDDE nonobstant le caractère à la fois peu réaliste et juridiquement limité de ces dispositifs.

Le sujet des grands fonds permet de faire un point d'actualité sur les travaux de l'Autorité Internationale des Fonds Marins et sur les permis d'exploration dans la Zone. Le lien environnementaliste est fait car les ONG toujours très présentes dans le monde onusien sont attentives à juste titre aux conséquences environnementales de l'exploitation des fonds marins internationaux même si à ce stade il ne s'agit encore (et pour longtemps) que de permis d'exploration.

Le troisième sujet est relatif au statut de la haute mer. Depuis 2006 un groupe de travail réfléchit pour le compte de l'Assemblée générale des Nation Unies à une évolution du droit de la mer car il apparait que les dispositions de la convention de 1982 sont insuffisantes pour la protection de l'environnement et pour l'exploitation des richesses biologiques de la colonne d'eau que l'on n'imaginait pas susceptibles de contenir des richesses pendant la négociation de la Convention. Les ONG environnementalistes sont associées à ces travaux et verraient bien une réforme dont elles feraient un symbole comme le montrait déjà l'Appel de Paris de 2013. Les choses évoluent selon un tempo diplomatique lent qui pourrait déboucher dans plusieurs années et dont les étapes sont : janvier 2015 adoption par l'AGNU d'une résolution créant un comité préparatoire qui défrichera le travail en vue d'un accord d'application de la convention juridiquement contraignant et qui portera sur 4 thèmes : l'exploitation des ressources biologiques de la colonne d'eau, le statut des espaces (cf. les AMP), l'obligation d'études d'impact pour les activités nouvelles et le transfert de recettes et de technologies au profit des Etats en développement. Le comité préparatoire devra boucler ses travaux en 2018 ; l'AGNU devra alors décider de convoquer ou non une conférence diplomatique pour négocier officiellement l'accord. Les travaux de cette conférence si elle était réunie pourraient durer un temps a priori difficile à estimer mais qui sera long compte tenu des oppositions déjà manifestées et notamment des USA qui sont engagés parce que ce processus onusien et n'exclut pas les Etats non parties à la Convention. L'accord ne modifierait pas la Convention mais s'analyse comme un accord d'application à l'instar de celui de 1994 relatif à l'exploitation des fonds marins internationaux et de celui de 1995 relatif aux stocks chevauchants.

Force est de constater que les questions relatives au droit de la mer et susceptibles de mettre en cause la liberté des mers sont maintenant traités dans des cénacles où collaborent étroitement le MEDDE, les agences et les associations environnementalistes sans que le point de vue des acteurs de la vie maritime marchande et militaire soit sollicité.

Françoise Gaill, après avoir précisé qu'elle était très honorée de participer au Conseil d'Administration de l'IFM, a présenté la **plateforme Océan et Climat**. Elle **recommande à tous de consulter les fiches scientifique et les fiches d'information** émises par le Comité scientifique qu'elle préside (disponibles sur <http://www.ocean-climate.org>) et **de participer ou soutenir la Journée des Océans, à l'UNESCO, ce lundi 8 juin**.

La plateforme Océan et Climat regroupe aujourd'hui une soixantaine d'Institutions, scientifiques, professionnelles, d'associations et d'ONG. Elle a pour objectif de promouvoir l'Océan dans le cadre des négociations climatiques pour rendre visible la mer tant au plan national qu'international. Et ce dans trois directions :

- Diffusion de connaissances sur l'Océan et la Climat
- Pouvoir peser sur la négociation et donner des éléments de discussions aux négociateurs
- Promouvoir la recherche et la connaissance des océans, selon le même modèle que pour le Grenelle de la mer.

A noter qu'au cours de la discussion Jérôme Bignon a précisé qu'il avait interpellé au Sénat Laurence Tubiana en charge de la négociation « pourquoi le mer est-elle absente de la stratégie poussée par les diplomates dans la négociation de la COP 21 ». Sa réponse « nous sommes très sensible au rôle de l'Océan qui joue un rôle important, mais c'est difficile ». La Prince Albert II de Monaco a demandé au GIEC de se pencher sur le climat et

l'Océan et de rédiger un rapport spécial consacré à l'Océan.

Quand à Francis Vallat il souligne la très forte crédibilité scientifique de la plateforme. On parle trop climat et pas assez biodiversité, mais quand on reconnaît le rôle de l'Océan on protège la biodiversité qu'ils abritent.

Il est rappelé que l'IFM **peut lancer et animer des groupes de réflexion** rassemblant autour d'un thème les meilleures expertises et les sensibilités les plus variées : Le Bureau est disponible pour étudier toutes les suggestions des administrateurs.

4-3 Activités de promotion de la mer et des activités maritimes

Nos **Mardis de la Mer** entrent dans leur onzième année, et permettent désormais l'acquisition d'un **Certificat d'Etudes maritimes**, décernés aux auditeurs qui ont assisté à 20 des 22 conférences de deux cycles successifs et qui ont soutenu avec succès un mémoire sur un sujet maritime. L'IFM espère ainsi permettre à des **étudiants** de monter leur intérêt pour une culture maritime large et à des **professionnels actifs** de justifier auprès de leur entreprise leur participation à ses rendez-vous.

Comme rappelé plus tôt, l'Institut continue **les présentations des métiers de la mer** dans les Lycées grâce au Comité Ile de France et son soutien au **Forum des métiers de la mer** de l'Institut Océanographique.

Il poursuit l'idée de présenter une **exposition-conférence dans des grandes villes de l'intérieur**, pour faire prendre conscience au plus grand nombre de l'importance de la mer dans la vie de tous nos concitoyens, et du rôle qu'ils peuvent avoir pour son avenir. Grâce à notre membre, Alain Geiss, la foire de **Chalons en Champagne** est intéressée, mais il nous faut trouver un budget de 15 K€ pour la conception et la fabrication de l'exposition : **nous recherchons des sponsors...**

Nous disposons désormais d'un **groupe LinkedIn** : en le rejoignant, il est possible d'échanger des informations et points de vue et contribuer à la diffusion de la connaissance de la mer

4-4 PRIX IFM

En l'absence de propositions de candidatures assez nombreuses, le jury n'a été réuni ni en 2014, ni début 2015. **Le président rappelle aux Administrateurs qu'ils peuvent proposer des candidats** : le prix Jean Morin de l'IFM récompense une personnalité ayant contribué au développement des activités maritimes de la France et/ou de l'emploi maritime français et le prix Avenir à un(e) jeune s'étant fait remarquer par un travail, une action ou un acte révélateur de son talent, de sa passion ou de son apport à la vie maritime française.

4-5 Revue Maritime

La **nouvelle maquette**, adoptée à l'occasion du n°500, en août 2014 a été très positivement appréciée.

François Pezard souligne son souhait de **diversité des articles publiés** : à côté d'études, thèses, réflexions ou opinions, la Revue accueille des pages d'une lecture plus légère, qui en font la richesse et la diversité : cette complémentarité est indispensable et appel est fait à toutes les plumes pour y concourir.

De sensibles économies ont pu être réalisées en changeant d'imprimeur, mais le nombre de nos annonceurs est en baisse : un renouvellement de ceux-ci est indispensable et toutes les suggestions sont les bienvenues : **si la rentabilité directe des publicités dans la Revue n'est pas démontrable, elles montent à un large public de décideurs l'intérêt de nos annonceurs pour la promotion de la mer et pour le maintien du lieu de débat et de partage d'opinion unique que nous sommes.**

5- Comptes 2014 et budget 2015

Le Président donne lecture du rapport de notre expert-comptable, Mme Isabelle Gareau, après l'année calamiteuse que nous avons connue en 2013, avec à la fois la disparition sans préavis d'une importante partie de nos soutiens publics, la perte de l'un des annonceurs de la Revue Maritime et des opérations de promotion importantes, nous avons partiellement redressé la barre :

- **la perte de nos activités "association" a été réduite de 26,6 K€ à 12,2 K€**

- **la perte de notre activité "Revue" est passée de 24,3 K€ à 8,2 K€,** mais avec un périmètre peu comparable, seuls 2 numéros ayant été comptabilisés sur l'exercice 2014, contre 4 en 2013

Pour l'association,

- nos recettes sont restées pratiquement constantes, les cotisations et dons augmentant grâce à un effort de relance des adhérent et à la générosité de quelques-uns d'entre eux - merci à eux - , alors que les autres produits fléchissent légèrement.

- nos charges ont été réduites sur la quasi-totalité des postes et bénéficient de l'absence d'attribution des prix IFM

Pour la revue

- l'effort de relance a également permis un accroissement des exemplaires vendus de chaque numéro mais nos recettes publicitaires ont décliné plus que le nombre de numéros publiés. Mais nos charges ont également diminué plus que ce nombre de numéros, permettant l'amélioration du résultat.

En prolongeant nos efforts sur nos charges et sous réserve que la générosité de nos adhérents se poursuive, que nos dernières subventions publiques soient maintenues et que nous trouvions à compenser nos pertes d'annonceurs, nous pouvons tabler sur un budget 2015 juste à l'équilibre.

Notre situation financière reste saine, grâce à des réserves d'un peu plus de 100 K€, mais il nous faut impérativement renouveler nos moyens de financement afin de conforter notre retour à l'équilibre et de retrouver une liberté de manœuvre et une capacité d'accompagner des initiatives nouvelles.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 qui intègrent également les comités locaux sont :

Total des charges : 104 300 €

Total des produits : 83 971 €

Résultat de l'exercice : - 20 329,74 €

Il est donc proposé à l'assemblée générale d'affecter les résultats de l'exercice d'un -20 329,74€ au report à nouveau portant ce dernier de - 61 971,82 € à -82 301,56 €

Le Commissaire aux comptes, Monsieur Patrick LAGUEYRIE, du cabinet Foucat et Associés, informe l'Assemblée générale qu'il a procédé à un audit des comptes de l'IFM selon les normes de l'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et précise :

« Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion ».

« Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donne une image fidèle des résultats des opérations des exercices écoulés ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté à l'Assemblée et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.»

6- BUDGET 2015

Le Président présent le budget 2015, très raisonnable, pour un montant de 111 635€ en produits et 111 635€ en charges.

7- RESOLUTIONS

Le Président procède au vote des résolutions.

Résolution n°1 Le Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juin 2014 est adopté à l'unanimité

Résolution n°2 L'Assemblée Générale ordinaire adopte le rapport moral de l'exercice 2014, présenté par le Président Eudes Riblier, et donne quitus au président, au conseil d'administration et au bureau

Résolution n°3 L'Assemblée Générale ordinaire approuve les comptes de l'exercice 2014 pour un montant de 104 300 € en charges et de 83 971 € en produits soit un résultat de – 20 329,74 €, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumés dans les rapports qui lui ont été présentés par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes. Elle donne quitus financier au président, au trésorier, au Bureau et au Conseil d'administration.

Résolution n°4 L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau pour -20 329,74€, portant ce dernier de – 61 971,82 € à -82 301,56 €

Résolution n°5 L'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice écoulé. (2014)

Résolution n°6 L'Assemblée générale ordinaire adopte le budget prévisionnel pour l'exercice 2015 pour un montant de 111 635€ en produits et 111 635€ en charges.

Résolution n°7 L'assemblée générale donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour effectuer toutes les formalités légales, consécutivement à l'Assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole le Président lève la séance à 20 heures.

Fait à Paris le 30 septembre 2015

Le Président

Le Secrétaire Général

Eudes RIBLIER

Régis MENU